

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mars 2014 à 14 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Michel LAURENT, Maire.

Convocations du 10 mars 2014

Publié le 24 mars 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

LAURENT Michel	LEGER Bruno	FONTAINE Jacques
AUDOIRE Janine	JAUSET Jean-Paul	LECONTE Céline
FRIGOUT Jean	DIAS Anne	SAMSON Patrick
LAURENT Sarah	LEFAIX Thierry	COSMAR Joëlle
LELONG Claire		

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Procurations : Patrick SAMSON à Thierry LEFAIX

Monsieur Jean-Paul JAUSET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 Approbation du compte rendu de la réunion du 3 février 2014

Chaque conseiller a reçu le compte rendu du 3 février 2014, l'assemblée l'approuve à l'unanimité.

2 Compte Administratif 2013 et Compte de Gestion 2013

Monsieur le Maire accueille Madame Armelle CAU, Receveur Municipal, venue présenter les documents budgétaires et la remercie.

Sous la Présidence de Jean FRIGOUT, doyen d'âge de l'assemblée, lecture est donnée des résultats du COMPTE ADMINISTRATIF des différents budgets de l'exercice 2013 présentés par le Maire.

Ils sont tous approuvés à l'unanimité.

Il en est de même pour les COMPTES de GESTION du Receveur Municipal établis par Madame Armelle CAU.

Ces différents documents laissent apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE				
Résultats reportés	0.00 €	274 789.06 €	0.00 €	464 125.09 €
opérations de l'exercice	460 763.57 €	340 502.60 €	1 332 243.81 €	1 421 732.57 €
Restes à réaliser	288 206.18 €	7 516.73 €		
totaux	748 969.75 €	622 808.39 €	1 332 243.81 €	1 885 857.66 €
résultats de clôture	126 161.36 €			553 613.85 €
RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte R002 du BUDGET PRIMITIF 2014				427 452.49 €
RESULTAT INVESTISSEMENT = Report au compte R001 du BUDGET PRIMITIF 2014				154 528.09 €

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ETABLISSEMENT ACCUEIL JEUNES ENFANTS "LA MARETTE"				
Résultats reportés	1 265.37 €			
opérations de l'exercice	8 067.11 €	1 265.37 €	303 577.52 €	310 379.26 €
Restes à réaliser		- €		
totaux	9 332.48 €	1 265.37 €	303 577.52 €	310 379.26 €
résultats de clôture	8 067.11 €			6 801.74 €
RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte D002 du BUDGET PRIMITIF 2014				1 265.37 €
RESULTAT INVESTISSEMENT = Report au compte R001 ou D001 du BUDGET PRIMITIF 2014				8 067.11 €

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET CARAVANING DU HOMEST				
Résultats reportés	0.00 €	1 529.45 €	31 869.96 €	0.00 €
opérations de l'exercice	612.00 €	1 071.00 €	14 774.91 €	19 284.86 €
Restes à réaliser	1 938.29 €	- €		
totaux	2 550.29 €	2 600.45 €	46 644.87 €	19 284.86 €
résultats de clôture	- 50.16 €			-27 360.01 €
RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte R002 ou D002 du B P 2014				27 309.85 €
RESULTAT INVESTISSEMENT = Report au compte R001 ou D001 du BUDGET PRIMITIF 2014				1 988.45 €

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LE GARDIN				
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	257.14 €	0.00 €
Restes à réaliser	- €	- €		
totaux	0.00 €	0.00 €	257.14 €	0.00 €
résultats de clôture	- €			-257.14 €
RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte D002 du BUDGET PRIMITIF 2014				257.14 €

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COTIS CAPEL				
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	6 134.59 €	0.00 €
opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	137 003.49 €	197 327.90 €
Restes à réaliser	- €	- €		
totaux	0.00 €	0.00 €	143 138.08 €	197 327.90 €
résultats de clôture	- €			54 189.82 €
RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte R002 du BUDGET PRIMITIF 2014			54 189.82 €	

3 Réhabilitation éclairage public

Monsieur le maire explique que conformément à la volonté du conseil municipal, il a sollicité trois devis le mercredi 22 janvier dernier pour les deux affaires et n'a reçu que deux offres.

3.1 Rue du Vieux Chemin

Un tableau comparatif des deux offres est soumis à l'assemblée délibérante. Après délibération, le choix du conseil s'est porté sur l'offre de la société INEO Réseau Nord Ouest agence de la Manche pour un montant de 19 947.25 € HT soit 23 936.70 € TTC. Le financement figurera à l'article 2315-253 du budget primitif 2014.

3.2 Rue du Bois Vagand

Pour l'affaire qui nous intéresse, le conseil a choisi l'offre de la société INEO Réseau Nord Ouest agence de la Manche pour un montant de 19 956.60 € HT soit 23 947.92 € TTC. Monsieur le maire rappelle que dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014, la commune peut par délibération décider de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir la dépense suivante :

2315-254 Eclairage public rue du Bois Vagand pour 23 947.92 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2014.

4 Reprise du pignon restant après la démolition de la maison sise 1 rue du Bois Vagand

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 16 décembre 2013 et notamment du point 6.6, l'assemblée était informée du sinistre sur la maison voisine de celle démolie 1, rue du Bois Vagand. Aujourd'hui, l'entreprise titulaire du marché a formulé par écrit le vœu de ne plus travailler sur ce chantier et a même accepté de renoncer à sa facture pour la réalisation du jointoiment des pierres au mortier afin d'obtenir une réception tacite des travaux. Chaque conseiller municipal a été sollicité par courriel le mercredi 26 février et a :

- ✓ accepté les travaux en l'état,
- ✓ autorisé la clôture technique et financière du marché signé.

Monsieur Jack De La Llave architecte et le Cabinet LAURENT économiste, ont réalisé un devis descriptif des travaux qui a été soumis le jeudi 13 février dernier à l'approbation des membres de la commission de travaux élargie à l'ensemble du conseil qui a approuvé le descriptif qui a été transmis à trois entreprises qualifiées.

Le conseil municipal entérine la décision de la commission désignée ci-dessus.

La prochaine assemblée qui sera élue aura donc la charge d'analyser des différentes offres.

5 Affaires et questions diverses

5.1 Demande de la SCI MESDUFRI

La SCI MESDUFRI qui possède l'immeuble jouxtant celui démolé 1, rue du Bois Vagand sollicite pour la gêne occasionnée une compensation (éventuel accès au terrain initialement enclavé, un emplacement de parking et éventuellement un léger agrandissement de son terrain.

Après délibération le conseil donne un accord de principe pour autoriser l'ouverture d'un passage (portillon) qui sera à la charge du demandeur dans l'alignement de sa propriété. L'implantation exacte sera à déterminer avec la commune. Jean FRIGOUT n'a pas pris part à la délibération.

5.2 Cession du droit de chasse et de destruction sur des terrains communaux

Une délibération du 15 septembre 1978 a octroyé à la Société de Chasse « la Sauvette » le droit de chasser sur un ensemble de parcelles cadastrées section A 88, A 316, B 108 et B 221.

Aujourd'hui, cette même société de chasse en sollicite une autre pour les terrains figurant dans le tableau suivant :

SECTION	N° PARCELLE	LIEU	SUPERFICIE			ANTERIORITE
			ha	a	ca	
A	88	Le Targis sur les Jacquieres		82	60	15/09/1978
A	302	Le bas des Monts		81	10	
A	316	Le Targis sur les Jacquieres	1	51	60	15/09/1978
AE	2	Le Val Perier	1	07	65	
B	108	Le planetre des Bergeries		41	70	15/09/1978
B	221	Le Raid Cotis	3	03	33	15/09/1978
B	252	Le Franquerai		08	20	
C	181	La Pointe du Landet		17	19	
C	191	La Lande Clerge		13	39	
D	194	La landette du Trésor		28	55	
Superficie totale des terrains en hectares			8	35	31	

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte de céder à la Société de Chasse « la Sauvette » le droit de chasse et de destruction sur les terres désignées ci-dessus. La présente cession est conclue jusqu'au 31 décembre 2014. A défaut par les parties de s'être prévenues au mois de décembre de la campagne de chasse en cours, cette cession se continuera par tacite reconduction pour l'année civile complète.

La présente délibération sera notifiée à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche 31, rue des Aumônes, la Malherbière, 50750 SAINT-ROMPHAIRE.

5.3 Sortie de biens de l'actif de l' EAJE La Marette

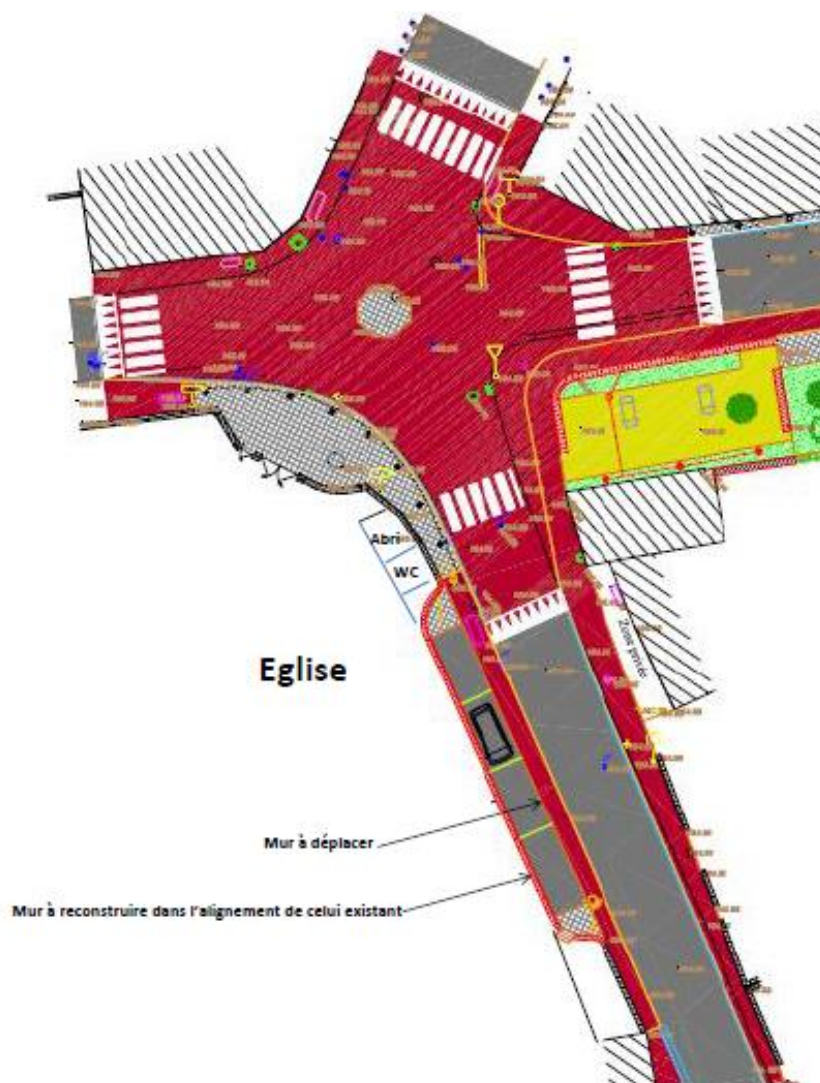
Monsieur Jacques FONTAINE explique à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire du patrimoine l'Etablissement d'Accueil Jeunes Enfants « La Marette, il convient de sortir les biens mobiliers suivants qui sont hors d'usage.

N° inventaire	Désignation du bien	Montant	Remplacement pourvu
2004-005	Ecran LCD 19' ACER	477.20 €	15 février 2013 point 5.11
99-003	PC SIEMENS Celeron mhz	2 763.28 €	15 février 2013 point 5.11
16	Sèche-linge Electrolux T 4130	2 099.00 €	03 avril 2013 point 5.2

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité.

5.4 Réalisation de quatre places de parking à proximité de l'église

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réaliser quatre places de parking rue du Bois Vagand sans compromettre la fluidité du trafic ainsi que l'intégralité du cimetière. Il présente à l'assemblée un plan de la naissance de cette rue réalisé par les services de la Communauté de Communes de la Hague.



Après délibération, le conseil accepte selon le plan figurant ci-dessus.

5.5 Infiltrations d'eau au 1^{er} étage de la mairie

Un sinistre dégât des eaux a été déclaré le 28 janvier dernier. Considérant que la commune avait souscrit une assurance dommages ouvrages, c'est dans ce cadre que Groupama a mandaté en qualité d'expert Saretec. Le 21 février, l'expert a procédé aux opérations d'expertises en compagnie des intervenants concernés.

5.5.1 Matérialité des dommages

Les utilisateurs des locaux ont progressivement observé des développements de moisissure dans le local archives, le local technique puis le bureau situé à l'étage au-dessus de la salle des mariages. Plus récemment, suite à de fortes précipitations, des coulures d'eau abondantes sont apparues dans la salle de mariages au droit d'un poteau circulaire situé en bas du versant de couverture.

5.5.2 Analyse Technique

Au cours de l'expertise, il a été possible d'accéder sur le toit. Note a été prise que le linéaire du versant avait nécessité la constitution d'un ressaut dans la mesure où il n'était pas possible de traiter avec une seule longueur de feuille de zinc.

En partie haute du faitage, il a été vu que des pièces de zinc peuvent très facilement se soulever sous l'effet de vent et que le relevé en plage ne peut pas forcément s'opposer à des grosses rafales de vent accompagnées de pluie.

Cependant, toutes les zones qui sont endommagées dans les locaux inférieurs se situent sous le niveau du ressaut, ce qui oriente l'analyse vers un défaut d'étanchéité dans cette zone, très certainement sous l'effet de vent, l'eau est chassée et refoule sous le ressaut, entraîne des écoulements dans le volume du faux-plafond, la laine de verre se trouve saturée, au contact du Placoplâtre provoquant de la moisissure qui s'est progressivement répartie sur les locaux archives, locaux techniques et bureau.

Dans la salle de mariage, nous sommes à priori en présence d'un point plus ponctuel qui serait lié à un défaut d'étanchéité de la pièce de zinguerie au niveau du raccordement de la boîte à eau.

Pour poursuivre l'analyse, des investigations sont nécessaires. Il a été demandé à l'entreprise qui a réalisé les couvertures, de procéder à une découpe du Placoplâtre en 3 zones de façon à pouvoir observer la sous-face de la toiture zinc et identifier les points d'infiltration qui laissent des traces caractéristiques sous la feuille de zinc et au niveau de la volige. De toute manière, les Placoplâtre devront être ultérieurement déposés car ils ont été très fortement imbibés et ne sont pas réutilisables.

L'investigation permettra également de vérifier l'état de la laine de verre mais, selon forte probabilité, elle se trouvait totalement engorgée d'eau et devra donc être remplacée.

L'entreprise a réalisé cette investigation et une réunion complémentaire pour valider les causes et en déduire les travaux de réparation utiles sera sans doute nécessaire.

5.5.3 Rôle des différents intervenants

Les travaux de toiture ont été réalisés par l'entreprise Sanitoit Marie. Selon les premiers éléments relevés, il n'y a pas d'anomalie de conception : la forme de la pente et la nature de l'ouvrage sont parfaitement adaptées aux classes d'exposition. Mais, la commune de Beaumont-Hague est particulièrement exposée aux vents et pluies, et les dispositions constructives habituelles ne

peuvent pas s'opposer à des évènements violents même si ces derniers n'ont rien d'exceptionnel. Le présent rapport ne préjuge en rien de la garantie du contrat. Pour connaître la décision prise à ce sujet par l'assureur, il conviendra de se reporter au courrier de notification. Affaire à suivre...

5.6 Classement dans la voirie communale

Un plan d'inventaire a été réalisé pour étude par la prochaine assemblée.

5.7 Versement complémentaire de Groupama

Conformément à la délibération figurant au point 8.3 du 13 septembre 2013 (Remboursement assurance – Délibération n° 13SEPT2013_0076), Groupama a adressé un chèque bancaire d'un montant de 1 621.52 € pour solde de tout compte pour le sinistre lié aux intempéries neigeuses de mars 2013.

5.8 Ratio d'avancement de grade

Le 13 janvier 2014, un imprimé de saisine du comité technique paritaire relative à la fixation des quotas d'avancement de grade a été transmis au Centre de Gestion de la Manche afin de fixer un quota d'avancement de grade comme suit :

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE à 100 %.

Vu l'avis favorable du 18 février 2014 du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Manche, le conseil municipal décide à l'unanimité d'entériner l'avis du Comité Technique Paritaire.

5.9 Coopérative scolaire Ecole Primaire – projet pédagogique harcèlement

Au cours du premier trimestre, plusieurs écoles se sont fédérées afin d'envisager des actions de prévention concernant le harcèlement scolaire. Ces dernières années, les enseignants ont été témoins d'actes de harcèlement dans leur école. Toutefois, ces actes ont souvent été connus tardivement, les élèves concernés taisant cette difficulté.

Au mois de janvier 2013, plusieurs parents d'élèves, directeurs d'école et les services de la Communauté de Communes de la Hague se sont réunis et ont élaboré un projet concernant le harcèlement en milieu scolaire.

Ce projet requiert la présence d'intervenants extérieurs (acteurs) et fédère plusieurs écoles.

La commission éducation a examiné ce projet, a répondu de façon favorable et a proposé un financement tripartite (C.C.H, municipalités, coopératives scolaires).

La coopérative scolaire de l'école Primaire Cotis Capel sollicite la municipalité pour l'aider à financer le projet afin qu'il se concrétise.

Après délibération le conseil accepte par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'octroi d'une subvention de 916 €. Les crédits nécessaires figureront à l'article 6574 du budget primitif 2014.

5.10 Lycée Jean-François Millet – demande de subventions

Dans le cadre de leur scolarité, plusieurs lycéens de la commune doivent partir en séjour linguistique à savoir :

- ✓ Du 12 au 17 avril 2014 à Cardiff (Pays de Galles) => 1 lycéen
- ✓ Du 19 au 27 mars 2014 à lycea Gentilli (Italie) => 1 lycéen
- ✓ Du 28 mars au 9 avril 2014 à Ottobriunn (Allemagne) => 1 lycéen

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Lycée Jean-François Millet 30 € par élève.

Cette subvention sera mandatée à la production d'un certificat administratif à l'issue du séjour en précisant les noms et prénoms des élèves qui auront bénéficié de ces voyages.

Les crédits nécessaires figureront à l'article 6574 du budget primitif 2014.

5.11 2000 ans Le Hague Dike de Beaumont-Hague

Le manoir du Tourp a organisé une exposition de François Levalet, intitulée «La Hague : 5000 ans de patrimoine à vue d'oiseau » du 5 octobre au 22 décembre 2013. Cette exposition présentait une cinquantaine de photographies aériennes par cerf-volant consacrées au patrimoine bâti de la Hague. L'exposition est aujourd'hui terminée et le manoir du Tourp a offert gracieusement la photo imprimée au format 60x80 cm sur PVC du Hague-Dike, afin de la présenter dans notre commune, dans un lieu public. Il est également demandé de simplement veiller à ce que la légende fournie soit présentée à côté de la photo.

L'assemblée remercie sincèrement le manoir du Tourp.

5.12 Occupation du Centre Socio Culturel par l'Office de Tourisme de la Hague

Conformément à la délibération n° 16DEC2013_0108 figurant au point 6.1.1 du 16 décembre 2013, une visite des locaux a eu lieu en présence de Monsieur Jacques FONTAINE le 13 février 2014. Monsieur le maire donne lecture de la lettre du directeur de l'OTH qui se résume comme suit en italique :

Compte tenu de l'effectif de l'Office de Tourisme de la Hague (7 personnes hors accueil), les 4 bureaux qui se situent dans la partie droite du bâtiment sont nécessaires.

En outre, au vu de leur besoin de stockage, l'Office de Tourisme de la Hague sollicite l'autorisation de la pose d'un conteneur (dimensions approximatives : 6m x 2m) sur le parking à l'endroit qui nous conviendra le mieux.

Bien évidemment, le ménage de ces locaux sera effectué par le prestataire de l'Office de Tourisme de la Hague (société d'entretien ONET) et elle participera naturellement au frais de fonctionnement du bâtiment.

A l'analyse de ce courrier, le conseil accepte de prêter uniquement l'ex entraide du 3ème âge et la permanence 3. Il autorise également la pose d'un conteneur

5.13 Courrier du Ministère de la Culture et de la Communication relatif à la Télévision Numérique Terrestre

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la Directrice de cabinet de Madame Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, en voici le détail en italique :

Vous avez appelé l'attention de Madame Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, sur les conditions de réception de la télévision numérique terrestre (TNT) sur la côte ouest de la Manche.

Suite au passage à la télévision tout numérique du sud de l'Angleterre en juin 2012, une partie de la population du département de la Manche, notamment dans le secteur de la communauté de communes de La Hague, a été affectée par des dysfonctionnements de la réception de la TNT. Plusieurs mesures ont alors été mises en œuvre pour rétablir des conditions optimales de réception de la télévision, dont la mise en service d'un émetteur supplémentaire à Carneville et une augmentation de la puissance d'émission de l'émetteur du Cap-de-la-Hague.

Toutefois, comme vous l'indiquez, des dysfonctionnements subsistent encore sur la zone. Selon le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et l'Agence nationale des fréquences (ANFR), le relief de la région et la proximité des côtes anglaises et des îles anglo-normandes, auxquels s'ajoute la rareté des ressources spectrales disponibles à l'échelle nationale pour la diffusion audiovisuelle, rendent la planification des fréquences dans la région particulièrement contrainte. Dans ce contexte, le CSA a été amené à utiliser les mêmes fréquences pour la diffusion de certaines chaînes de la TNT à partir des émetteurs principaux de Cherbourg - Digosville et de Brest - Roc'h Trédudon, ce qui, en raison de phénomènes spécifiques de propagation atmosphérique sur le littoral, serait à l'origine d'une partie des brouillages constatés. Certains brouillages proviennent également de la propagation des ondes des émetteurs du sud de l'Angleterre, qui diffusent la TNT sur les mêmes fréquences.

Parmi les solutions permettant de résoudre ces dysfonctionnements figurent la réorientation de l'antenne « râteau » permettant de recevoir la TNT vers un autre émetteur et l'installation par les foyers d'un moyen de réception alternatif de la télévision (satellite, ADSL, câble, ...). À cet égard, la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur a permis la mise en place d'une offre gratuite, sans abonnement, de réception satellitaire de l'ensemble des chaînes qui sont accessibles en clair sur la TNT, disponible à partir de deux satellites.

Suite aux dysfonctionnements liés au passage au tout numérique du sud-est de l'Angleterre en juin 2012, de nombreux foyers manchois ont pu bénéficier de l'aide prévue au titre du fonds d'accompagnement du numérique (FAN) institué par le décret n° 2007-957 du 15 mai 2007, mise en place sur la zone à partir du 19 juin 2012. Ce fonds prévoit une prise en charge, à hauteur de 120 €, des frais liés à la réorientation de l'antenne « râteau » permettant d'accéder à la TNT et, à hauteur de 250 €, des frais d'installation d'une réception satellitaire de la télévision par les foyers. Cependant, sa durée de validité étant limitée, selon les termes du décret, à « 4 mois suivant le début des interruptions ou perturbations », cet accompagnement financier ne peut plus être utilisé sur la zone depuis le 18 octobre 2012.

Toutefois, comme cela a été indiqué aux élus lors de la réunion qui s'est tenue à Beaumont-Hague le 17 décembre 2013 en présence de représentants de l'ANFR et du CSA, eu égard à la situation très particulière de la presqu'île du Cotentin, qui malheureusement subit l'effet cumulé de sa proximité des frontières et de propagations atmosphériques difficilement maîtrisables, un accompagnement exceptionnel pour les foyers du département de la Manche qui subissent ces désagréments a été mis en place par l'ANFR.

A titre indicatif, ce courrier est retranscrit dans son intégralité afin de permettre aux administrés d'user de leurs droits.

5.14 Mise aux normes des réseaux de la rue Jallot côté nord

Les travaux de mise aux normes des réseaux AEP et EU de la rue Jallot (place de la mairie à l'étude notariale) sont prévus. Afin de ne pas perturber l'activité commerciale durant les fêtes de fin d'année, l'assemblée délibérante souhaite que ces travaux débutent dès le début de l'année 2015 si les travaux des trois places sont terminés.

5.15 Horloge astronomique prévue à la Résidence La Houlligate

Dans le cadre de ce programme de travaux, la fourniture et pose d'une horloge astronomique est prévue. Cependant, lors de la réfection totale de la voirie par la Communauté de Communes de la Hague, le câble d'alimentation du secteur a été détérioré et les investigations pour le retrouver sans casser la voirie se sont avérées négatives. La solution adoptée a consisté à creuser une tranchée dans les espaces verts afin de poser un fourreau avec câble pour atteindre un point lumineux de la résidence des Tohagues qui possède déjà un relai astronomique. Afin de ne pas modifier la prestation qui sera réalisée, la commission des travaux a opté pour le déplacement du relai astronomique à la rue du Millecent.

5.16 Contrôles fuel, gaz et électriques sur l'ensemble des bâtiments communaux

Monsieur Jacques FONTAINE a sollicité un devis auprès de cinq prestataires le 17 février 2014. La remise des offres était fixée au vendredi 7 mars 2014. Une seule offre est parvenue, il s'agit de celle de l'APAVE qui se décline comme suit :

Lieu de l'intervention	Nature du contrôle	Temps passé pour l'ensemble vacation	Prix HT
Local Culturel	Electrique	0.2	96.00 €
Salle Polyvalente	Electrique	0.5	336.00 €
Salle Polyvalente	Gaz	0.2	
Salle des fêtes	Electrique	0.4	264.00 €
Salle des fêtes	gaz	0.15	
Halle des sports	Electrique	0.4	288.00 €
Halle des sports	gaz	0.2	
Complexe Sportif	Electrique	0.6	768.00 €
Complexe Sportif	gaz	0.5	
Presbytère	Electrique	0.3	240.00 €
Presbytère	Fuel	0.2	
Vestiaires Stade Maurice Soulage	Electrique	0.6	288.00 €
Locaux syndicaux	Electrique	0.2	96.00 €
EAJE La Marette	Electrique	0.8	384.00 €
Mairie	Electrique	1	480.00 €
Bibliothèque	Electrique	0.5	240.00 €
Tennis ancien et nouveau	Electrique	0.5	240.00 €
Mur escalade	Electrique	0.2	96.00 €
Locaux du Centre Socio Culturel	Electrique	0.5	240.00 €
Eglise	Electrique	0.3	144.00 €
Office du Tourisme	Electrique	0.2	96.00 €
Maison des Jeunes	Electrique	0.3	144.00 €
Buvette stade	Electrique	0.2	96.00 €
Atelier municipal	Electrique	0.3	144.00 €
Sanitaires Caravaning & Secours Populaire	Electrique	0.25	120.00 €
Local radio Hag'FM	Electrique	0.4	192.00 €
Sanitaires Publics	Electrique	0.15	72.00 €
Maison Caravaning et local	Electrique	0.3	144.00 €
TOTAL DES VACATIONS		10.35	5 208.00 €

A l'unanimité, il est décidé de retenir la proposition l'APAVE pour un montant de 5 208.00 € HT, bien évidemment les sommes figurant ci-dessus impacteront également les budgets annexes de l'EAJE La Marette ainsi que celui du Caravaning du Homest. Monsieur le maire est autorisé à signer le devis correspondant.

5.17 Demande d'emplacement sur le marché du samedi

Monsieur le maire soumet au conseil la demande de Monsieur TIREL Bruno-André, co-gérant de Aromatherapy-Concept qui sollicite un emplacement sur le marché du samedi afin d'y vendre des produits de bien-être.

Le conseil donne son accord et demande à ce que durant leur présence sur le marché, les marchands veillent en tout temps au maintien de la propreté de l'environnement, notamment en recueillant, au cours de leur activité, la totalité des déchets et détritrus.

5.18 Etat de 3 poteaux de lutte contre l'incendie

Une fiche navette d'indisponibilité de l'hydant n° 39 est parvenue en mairie le 5 février dernier. Après contrôle, il s'avère nécessaire de le remplacer. Monsieur Thierry LEFAIX explique que rien ne presse pour l'instant et qu'il est préférable d'attendre le passage des travaux à proximité du complexe sportif pour le changer. De plus, il précise qu'il conviendra également de changer ceux implantés rue du Vieux Chemin et en face de l'ancien vestiaire du football. Il propose que trois devis soient sollicités.

5.19 Clé sanitaires du caravaning

Le canon de la serrure de la porte des sanitaires du caravaning a été changé. Chaque résidant en recevra une, qui devra être restituée lors du départ. En cas de perte, ou de non restitution, celle-ci sera facturée 5 € TTC.

5.20 Achat de cailloux pour la confection d'un muret au square 1 rue de Bois Vagand

Monsieur Bruno LEGER soumet à l'assemblée un devis de la Sarl Pierre d'Omonville pour l'acquisition de 8 m³ de moellon pour un montant de 1 400.00 € HT. Le conseil donne son accord. A titre indicatif, ces travaux seront exécutés en régie par le personnel communal et lorsque les travaux seront terminés, ils seront incorporés dans le patrimoine de la commune.

5.21 Cession du véhicule Peugeot 205 à l'état d'épave

Le véhicule Peugeot 205 immatriculé 4920 SF 50, acquis d'occasion en 2003 pour la somme de 2 988.77 € et qui figure au patrimoine à l'article 2182 est à l'état d'épave. Considérant que Jérôme SMAJ, agent communal en offre 40 €. Le conseil municipal accepte cette proposition et de ce fait valide les écritures comptables qui découlent de cette cession.

5.22 Rentrée scolaire 2014 – 2015

Les représentants de parents d'élèves de l'école primaire Cotis Capel ont fait circuler un courrier daté du 14 février aux élèves par le biais de Madame la Directrice de l'école Primaire. Monsieur le maire, Conseiller Général soumet aux conseillers le courrier en réponse qu'il va faire remettre aux parents d'élèves par l'intermédiaire des directeurs d'école. Ce courrier précise, les conditions de rentrée scolaire 2014 (nouveaux rythmes) ainsi que les modalités de transport du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de compétence du Conseil Général.

5.23 Pose des menuiseries aluminium à la Maison des Jeunes

Monsieur Jean-Paul JAUSET informe le conseil que la pose des menuiseries à la Maison des Jeunes va débiter le 20 mars 2014 (demain). Pour mémoire, il s'agit d'une délibération n° 13SEPT2013_0069 du 13 septembre 2013.

5.24 Informations diverses

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- Le 4 avril 2014 à 11 heures, accueil des jeunes Allemands dans le cadre du jumelage avec le collège le Hague Dike.
- Du 3 au 18 avril 2014, déploiement de l'armée de l'air sur les terrains en limite de Vauville (Signal des Landes)
- La seconde tranche de travaux de la rue du Vieux Chemin (du plateau jusqu'au carrefour de l'église) va débiter lundi 24 mars 2014. Une réunion est prévue en mairie avec la Communauté de Communes de la Hague le 20 mars à 14 h 30.
- Les travaux de renouvellement au réseau eaux usées rue et chasse Ferronet sont prévus du 28 avril au 16 mai 2014.
- En juillet 2014, des travaux de reprise de voirie à proximité du Collège.
- En septembre 2014 : Places Coriallo / Madeleine / Mairie + plateau en 2 temps.
- Monsieur Jean-Marie MESNIL, Président de la Société Hippique rural a présenté un bilan des utilisations du stade hippique en 2013.
- Monsieur Didier HALIPRE remercie les membres du conseil municipal pour son accord à l'utilisation du terrain en friche sis Le Val.
- Le compte rendu du groupe mise à l'abri du 17 février 2014 relatif à la préparation de l'exercice AREVA qui aura lieu le 29 avril prochain, est à la disposition du conseil au secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 19 mars 2014

1	Approbation du compte rendu de la réunion du 3 février 2014	1
2	Compte Administratif 2013 et Compte de Gestion 2013	1
3	Réhabilitation éclairage public	3

3.1	Rue du Vieux Chemin.....	3
3.2	Rue du Bois Vagand	3
4	Reprise du pignon restant après la démolition de la maison sise 1 rue du Bois Vagand	3
5	Affaires et questions diverses.....	4
5.1	Demande de la SCI MESDUFRI	4
5.2	Cession du droit de chasse et de destruction sur des terrains communaux.....	4
5.3	Sortie de biens de l'actif de l' EAJE La Marette	5
5.4	Réalisation de quatre places de parking à proximité de l'église	5
5.5	Infiltrations d'eau au 1 ^{er} étage de la mairie.....	6
5.5.1	Matérialité des dommages	6
5.5.2	Analyse Technique.....	6
5.5.3	Rôle des différents intervenants.....	6
5.6	Classement dans la voirie communale	7
5.7	Versement complémentaire de Groupama.....	7
5.8	Ratio d'avancement de grade.....	7
5.9	Coopérative scolaire Ecole Primaire – projet pédagogique harcèlement	7
5.10	Lycée Jean-François Millet – demande de subventions.....	8
5.11	2000 ans Le Hague Dike de Beaumont-Hague	8
5.12	Occupation du Centre Socio Culturel par l'Office de Tourisme de la Hague.....	8
5.13	Courrier du Ministère de la Culture et de la Communication relatif à la Télévision Numérique Terrestre.....	8
5.14	Mise aux normes des réseaux de la rue Jallot côté nord	10
5.15	Horloge astronomique prévue à la Résidence La Houlligate	10
5.16	Contrôles fuel, gaz et électriques sur l'ensemble des bâtiments communaux	10
5.17	Demande d'emplacement sur le marché du samedi	11
5.18	Etat de 3 poteaux de lutte contre l'incendie	11
5.19	Clé sanitaires du caravaning.....	11
5.20	Achat de cailloux pour la confection d'un muret au square 1 rue de Bois Vagand	11
5.21	Cession du véhicule Peugeot 205 à l'état d'épave	11
5.22	Rentrée scolaire 2014 – 2015	11
5.23	Pose des menuiseries aluminium à la Maison des Jeunes	12
5.24	Informations diverses	12
Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 19 mars 2014 ..		12